

d'affaires. Je n'ai pas changé d'avis: selon moi, il faudrait percevoir tous les mois un impôt sur le chiffre d'affaires.

Dans le même discours, il a dit aussi:

Toujours la taxe de consommation a été jugée vexatoire, mais cela n'empêcha pas nos amis de la droite de la porter à 6 p. 100 en arrivant au pouvoir. La conséquence fut que la population s'alarma et le Gouvernement au cours de la même session, résolut de l'abaisser, pour la ramener finalement au taux où elle était à leur avènement.

Le parti qui relève aujourd'hui la taxe de consommation de 1 à 4 p. 100 était en 1928 si opposé à cet impôt, qu'il a proposé un amendement au budget pour en demander l'abolition à partir du 1er janvier 1929.

Mention a été faite du fonds d'amortissement. Le ministre du Commerce, je crois, a cherché à ridiculiser l'exposé de l'honorable député de Shelburne-Yarmouth.

Il a dit que les libéraux n'ont rien fait à cet égard quand ils étaient au pouvoir. Je n'examine pas les agissements des libéraux quand ils gouvernent et leurs déclarations quand ils sont dans l'opposition. Ce que je discute, c'est le fait que lorsque le très honorable premier ministre était dans l'opposition il a préconisé un projet d'amortissement fort remarquable. Je comprends la difficulté d'établir un fonds d'amortissement à une époque où les fonds baissent comme aujourd'hui, mais néanmoins le premier ministre a préconisé à la Chambre, en 1927, un mode de fiscalité dont je désire fort l'application, aujourd'hui qu'il est le chef du Gouvernement. Il a préconisé alors un moyen qui m'a paru fort singulier, mais je l'approuvais. Il a préconisé la conscription de la richesse nationale à 4 p. 100 et l'emploi de ce bénéfice à la constitution d'un fonds d'amortissement. Dans un discours à la Chambre, le 17 février 1927, il a dit:

Je me suis efforcé d'expliquer que je ne veux pas obliger les compagnies à prêter de l'argent, mais plutôt amplifier ce que nous avons déjà fait, c'est-à-dire décréter que cette partie de leurs placements soit faite dans les obligations consolidées du Canada, à 4 p. 100.

Les placements en question sont ceux des banques et des compagnies d'assurance.

Sans doute le taux de l'intérêt se trouverait diminué dans la mesure des placements dans ces valeurs à 4 p. 100, car le taux moyen du revenu des placements des compagnies canadiennes est plus de 6 p. 100.

Et un peu plus loin il a ajouté:

Je maintiens, monsieur l'Orateur, que l'heure est venue pour ce Parlement, dans l'exercice de son autorité incontestable, de décréter que ces économies du public soient utilisées dans la mesure nécessaire pour faire face aux obligations qui ne pourront pas être soldées au moyen de l'excédent.

Voilà ce que je demande aujourd'hui au Gouvernement de faire. Le besoin d'argent est bien plus grand aujourd'hui qu'en 1928. Notre excédent budgétaire s'élevait alors à environ 70 millions de dollars et servait à éteindre la dette nationale. Quand nous payons aujourd'hui un intérêt de 4½ p. 100 pour prélever des fonds, et environ 7 p. 100, je pense, compte tenu des frais de lancement des emprunts et des frais de perception des impôts, le devoir incombe au Gouvernement de s'emparer des sommes énormes qui seraient disponibles, selon le premier ministre, et de les placer à 4 p. 100. Il a énoncé un principe qu'on taxerait de bolchéviste, si je l'avais exposé, mais de la part du chef de l'un des vieux partis, cela a paru une proposition d'homme d'Etat. Mais que ce soit ou non digne d'un homme d'Etat, d'un grand financier, ou d'un bolchévique, il serait fort à propos, me semble-t-il, d'exercer l'autorité indiscutable que le premier ministre nous attribue et d'adopter sa suggestion. Nous réaliserions ainsi une économie considérable au profit du peuple et le Gouvernement se trouverait en mesure de créer un fonds d'amortissement pour une partie de la dette publique.

On a parlé cet après-midi de la proposition tendant à venir en aide aux cultivateurs, en leur accordant un rabais de 5 p. 100 sur le prix du transport. Autant que j'en puisse juger, le Gouvernement va rencontrer des difficultés considérables dans l'exécution de ce projet. Puis-je appeler à ce sujet l'attention du ministre du Commerce sur une suggestion que le Gouvernement verrait peut-être d'un œil favorable? Cette proposition a pour but de venir en aide aux cultivateurs dans les circonstances malheureuses où ils se trouvent. Dans ce cas et à cause du doute et de la difficulté que l'on va éprouver à faire fonctionner le système proposé, ne serait-il pas préférable que le Gouvernement accorde une prime de 4 c. à la livraison de chaque boisseau de blé aux éleveurs? Le cultivateur se trouverait ainsi à recevoir autant qu'avec le rabais de 5 c. pour chaque boisseau de blé exporté et l'on éviterait les difficultés inhérentes au calcul de ce rabais. Dès la livraison du blé à l'éleveur, on pourrait lui donner un certificat de la quantité livrée et il se trouverait par le fait même à avoir droit à une prime correspondante. Le cultivateur préférerait ce système à celui qui comporte une attente possible de douze mois avant que l'on connaisse la proportion du blé exporté et celle du blé employé à la consommation domestique. Si l'on veut venir en aide aux cultivateurs, je préférerais cette méthode très simple au système compliqué proposé dans le budget.

Le premier ministre a parlé de nos obligations, de notre actif et de notre passif. Celui-